

Mix Food Service S.n.c

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces C.G.V. à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, que nous aurions émis et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir contre les C.G.V. et les conditions particulières. Toute condition contraire posée par l'acheteur nous sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à notre connaissance.

2. CONFIRMATION DE COMMANDE

Nos offres sont faites sans engagement. Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit. Toute commande notée ferme ne pourra être annulée ni modifiée passé le délai de 48 heures.

3. LIVRAISON

Les délais de livraison sont toujours donnés à titre indicatif.

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Nous sommes autorisés à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Dans le cas où un délai de livraison a été fermement convenu par écrit, il est considéré comme respecté soit lorsque le produit a quitté l'usine soit par simple avis de mise à disposition. En cas de mise à disposition, l'acheteur est tenu d'enlever à ses frais les marchandises commandées dans un délai maximum de 8 jours. Passé ce délai, nous sommes autorisés à expédier les marchandises ou à les entreposer aux frais de l'acheteur.

L'entreposage dans nos locaux sera facturé à hauteur de 1,50 % du montant de la facture par mois civil commencé, tout mois commencé étant dû en entier.

Le déchargement des marchandises est toujours à la charge de l'acheteur, qu'il s'agisse d'un transport par route, fer ou eau. Le déchargement doit être effectué en bonne et due forme à l'aide d'une main-d'œuvre adéquate et dans les plus courts délais, à partir du moment de leur arrivée sur le lieu de livraison. Le temps d'attente sera à la charge de l'acheteur. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours, sauf ce qui est dit au paragraphe suivant.

Sont considérés comme cas de force majeure nous déchargeant de notre obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné. Nous tiendrons l'acheteur informé, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés. Dans le cas où les événements considérés comme cas de force majeure se poursuivraient au-delà d'un délai de trois mois, l'acheteur aura la possibilité d'annuler la commande en cause par courrier recommandé avec A.R., sans pouvoir prétendre à des dommages-intérêts. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

4. TRANSFERT DES RISQUES

Toutes les expéditions sont faites aux risques et périls de l'acheteur. L'acheteur devra faire valoir ses réclamations pour dommages de transport directement contre le transporteur dans les délais fixés par la loi ou les usages à cet effet.

Nos marchandises sont livrées Franco domicile à partir de 500 kg, le port est dû intégralement au vendeur si l'expédition est demandée par colis express.

Le risque afferent aux marchandises est transféré à l'acheteur à compter du moment où la marchandise est prête à être livrée dans nos locaux.

5. RESERVE DE PROPRIETE

Nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'à complète exécution par l'acheteur de toutes ses obligations.

L'acheteur s'engage dès la conclusion du contrat de vente à assurer pour le compte du vendeur les marchandises sous réserve de propriété. L'acheteur est autorisé à utiliser les marchandises dans le cadre normal de ses affaires. Cette autorisation disparaît de plein droit en cas de retard de paiement ou lorsque l'acheteur devient insolvable, lorsqu'une procédure de redressement judiciaire ou analogue est engagée à son encontre. Dans ce cas nous sommes fondés à demander en garantie de nos créances contractuelles et sans égard pour leurs échéances la restitution des marchandises qui nous appartiennent sans que nous ayons à fixer un délai ultérieur ou à résilier le contrat. Tous les frais résultant de cette restitution sont à la charge de l'acheteur.

Ce dernier s'oblige à nous donner sur notre demande toutes informations utiles concernant la quantité existante de marchandises dont nous sommes restés propriétaire. L'acheteur s'engage également à contribuer à la garantie de nos créances en nous informant sans retard des actions que des tiers intenteraient contre lui et qui mettraient en cause la valeur de notre sûreté.

6. GARANTIE

Nous déclinons toute responsabilité quant à la convenance de nos produits pour un usage précis. L'acheteur supporte les risques résultant de l'utilisation des marchandises isolément ou en association avec d'autres produits. Notre responsabilité est expressément limitée à la seule conformité du produit livré aux qualités habituelles dudit produit. En cas de contestation, celle-ci doit nous être adressée par écrit dans les huit jours à compter de l'arrivée des produits.

Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits. Il appartient à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra nous laisser toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Tout retour doit faire l'objet d'un accord formel entre nous et l'acheteur. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du client, à ses risques et périls et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et risques de retour sont à la charge de l'acheteur.

Dans le cas d'un retour tardif c'est à dire de plus de 15 jours à compter de l'accord du vendeur, 20% de la valeur de la marchandise ne sera pas crédité à l'acheteur.

7. CONTESTATION

Pour tous litiges relatifs aux présentes conditions, la Chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de SARREGUEMINES aura seule compétence, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.